

Informations relatives aux dispositifs déployés ou maintenus à destination des femmes victimes de violences:

1. Les dispositifs nationaux:

- En cas d'urgence et de danger immédiat :

Appeler le 17

Utiliser le 114 par SMS

- Pour un conseil, une orientation ou signaler un fait de violences :

Appeler le 39 19 : numéro gratuit et anonyme fonctionnant du lundi au vendredi de 9h à 22h, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés de 9h à 18h

Signaler votre situation sur Internet via la plateforme dédiée fonctionnant tous les jours sans exception, 24h/24 avec un tchat non traçable : [ARRETONSLESVIOLENCES.GOUV.FR](https://www.arretonslesviolences.gouv.fr)

France victimes : 116 006

Signaler votre situation auprès de votre **pharmacien** qui pourra contacter les forces de l'ordre ou vous orienter via le 3919.

2. Les permanences et lieux d'accompagnement locaux:

ALTHEA – L'APPART (ACCUEIL ET LIEUX DE TRANSITION D'HÉBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT)

Le service est ouvert du lundi au vendredi.

Les Allers vers en journée sont maintenus.

Sur site les personnes sont reçues uniquement sur rendez-vous. Les permanences téléphoniques sont privilégiés avec les personnes et les partenaires.

Ouverture du service du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Permanence téléphonique mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Tous les messages recueillis sur le répondeur du service sont traités le plus rapidement possible.

AIV FRANCE VICTIMES GRENOBLE

Pour France Victimes Grenoble (ex AIV): l'ensemble des personnels : écoutants, juristes, et psychologues restent mobilisés.

les rdv juridiques et psychologiques en présentiel ont lieu, ou bien par visiophonie/téléphone selon les demandes.

Permanences tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h maintenues:

* au siège : 26 rue colonel Dumont à Grenoble: sur rendez-vous: 0476462737

* à l'hôtel de police de Grenoble: 36 Bd Maréchal Leclerc: au sein du Pôle psycho-social d'accueil des victimes (RDC à côté des plaintes): avec ou sans rdv. (0476462737)

* au Tribunal judiciaire de Grenoble, Bureau d'Aide aux Victimes, bureau 352, (palais de Justice), avec et sans rdv: 0476462737

APRESS FRANCE VICTIMES VIENNE

Accueil au public ouvert, permanences du bureau d'aide aux victimes au tribunal judiciaire de Vienne maintenues, accompagnement psychologique en présentiel, accompagnement juridique par téléphone ou visio sauf exception (vulnérabilité, urgence), permanences en commissariat-gendarmerie par téléphone ou visio.

contact :04 74 53 58 13

RIVHAJ VIENNE

Contacts par téléphone : 04 74 53 20 92 – 07 82 59 09 29

accueil écoute et orientation femmes victimes de violences et hébergement

ALPA BOURGOIN JALLIEU

organisation habituelle accueil de jour et hébergement

04 74 43 97 67

RIALTO ISSUE DE SECOURS SOS FEMMES 38

Écoute accueil orientation femmes victimes de violences, hébergement.

Pas de changement les entretiens par téléphone sont privilégiés

SOLIDARITE FEMMES MILENA GRENOBLE

téléphone : 0476405010 accueil / écoute / orientation des femmes victimes de violence et de leurs enfants (rdv en présentiel ou téléphonique selon le souhait de la personne).

Les Permanences psychologue et psychologue pour enfants sont maintenues.

L'accueil de jour est ouvert tous les jours 9h-17h

Adresse: 2 rue Roland Garros 38320 Eybens

contact@sfm.fondation-boissel.fr

CIDFF

Maintien de l'ensemble des activités, le suivi des femmes victimes de violences se poursuit par des rendez-vous téléphoniques et des rendez-vous physiques si nécessaire. Les permanences d'accueil des femmes victimes de violences sont maintenues.(voir flyers joints)

ISIS FRANCE VICTIMES Nord Isère

Les accompagnements juridique et psychologique sont réalisés au téléphone ou en visio à la demande des victimes.

Cependant, dès lors qu'un accompagnement physique est nécessaire pour les femmes victimes de violences, rendez-vous en présentiel. L'équipe composée de juristes et de psychologues peut ainsi être mobilisé pour intervenir auprès de ce public (mise en sécurité, accompagnement aux audiences correctionnelles, aide dans la réalisation de document juridique...). L'accueil téléphonique est toujours assuré aux horaires d'ouverture de l'association soit de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi. Il est également toujours possible de joindre notre service par mail : isis.nordisere@orange.fr

FEMMES SDF :

Accueil de jour pour femmes en errance pour se poser, se reposer, être écoutée. Les animaux sont admis.

Accueil collectif limité pour les femmes en errance sans solution de confinement en journée en raison du covid.

CENTRES DE PLANIFICATION FAMILIALE :

Les centres de planification restent ouverts sur rendez-vous et toujours la ligne d'écoute sur l'IVG, la contraception, les sexualités et violences : le **0800 08 11 11, de 9h à 17h du lundi au vendredi.**

LE MOUVEMENT FRANCAIS DU PLANNING FAMILIALE DE L'ISÈRE

Les structures du MFPPF de l'Isère maintiennent leurs permanences prioritairement par téléphone ou visio et en présentiel pour les situations les plus urgentes.

3. les dispositifs spécifiques:

ISCG, TGD, Mise en sécurité des femmes victimes de violences, hébergement (115): fonctionnement maintenu selon les modalités habituelles.

4. les dérogations au confinement:

Même s'il est allégé, le confinement décrété fin octobre et lié à l'état d'urgence sanitaire impose pour être efficace d'être respecté dans la mesure du possible et de limiter tous les déplacements. Il s'agit bien sûr de limiter les déplacements des salariés et bénévoles, mais surtout de limiter les déplacements du public.

Ainsi, les activités à distance sont la règle :

- De manière générale, les permanences doivent se faire à distance. Les rendez-vous peuvent être pris pour des entretiens téléphoniques ou par des outils de visiophonie/visioconférence.

De façon dérogatoire, parce que la situation de certaines femmes l'oblige (danger, impossibilité de rester à domicile pour un entretien, manque d'équipement adapté pour les femmes concernées, difficultés sociolinguistiques ne pouvant être résolues par un système de visioconférence) ou parce que l'activité ne peut pas se faire à distance des dispositions sont prévues assurer une continuité et le décret du 29 octobre 2020 indique qu'il reste possible d'accueillir du public dans le strict respect des gestes barrières.

Pour les femmes victimes de violences se rendant à un rdv ou sur une permanence d'accueil :

Elle doivent indiquer le motif suivant sur leur attestation: Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative ou pour se rendre dans un service public ou chez un professionnel du droit, pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance.

Les femmes victimes de violences quittant leur domicile en urgence pour assurer leur sécurité n'ont pas besoin d'attestation.

Pour les salariés des structures d'accueil et d'accompagnement des femmes victimes de violences: ils et elles sont couverts par la dérogation prévue pour l'activité professionnelle.

Pour les bénévoles des associations qui accueillent des femmes victimes de violences:

Le motif à indiquer sur les attestations : Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires, pour la garde d'enfants, ainsi que pour les déménagements.

Je vous invite à partager largement ces informations.

Isabelle JAHIER-DETON

Déléguée départementale aux droits des femmes

1 rue Joseph Chanrion Cité Administrative Dode - CS 20094 38032 GRENOBLE CEDEX 1

Tél : 04 57 38 65 13 - Mobile : 06 12 68 51 50

www.isere.gouv.fr



| Direction Départementale de la Cohésion Sociale Isère



Ci Joint 3 liens utiles:

1) Fonctionnement AdN 38 Confinement II

2) Je suis confinée, je dois rester chez moi mais si je suis victime de prostitution au sein de l'hébergement

3) CIDFF Permanences juridiques Accès au Droit Nord Isère